

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 26 FÉVRIER 2020 QUARTIER RICHARD DE RAMBERVILLERS

Présents : MM AUBEL, BAILLY, BARON, BOULANGER, CHOLEY, CLOQUARD, DEMANGEON, DUPAYS, GÉRARD A, GUIBERTEAU, HERBÉ, HUNG, JACQUOT, LEDUC, LEMESLE, LENOIR, MANGEOLLE, MARCHAL W., MARQUIS, MICHEL, PARVÉ, RICHARD, ROBIN, SIMONIN, THOMAS, TOUSSAINT.
MMES BAJOLET, CHAUMONT, CREUSILLET, FERRY, JACQUEL, MICHEL, MOUGEOT, TANNEUR, TROUY, VILMAIN, VIRIAT.

Absents : BOSSERR, COLIN, DUMET, PARUS, POURCHERT, SESMAT.

MMES HOUILLON-GRINER, MARCHAL.

Excusé : M. ANTONOT.

1. ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE.

M. Stéphane SIMONIN a été élu secrétaire de séance par les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 29 JANVIER 2020.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 29 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. CONVENTION DE FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES DES EPCI DU GRAND-EST.

Débat:

M. LEMESLE indique que dans le cadre de sa compétence économie, la 2C2R peut octroyer des aides aux entreprises, elle peut le faire via les dispositifs ; FISAC, Soutien à l'investissement « immobilier d'entreprises »...

Malgré cela certains porteurs de projets restent pour diverses raisons inéligibles, c'est pourquoi une réflexion a été engagée avec la Région et la commission économie.

M. le Président souhaite modifier le règlement notamment pour que cette convention permette aux entreprises non éligibles aux dispositifs classiques d'obtenir un accompagnement financier.

Monsieur le Président indique que cette convention reprend nos dispositifs classiques sans les modifier et y intègre les deux dispositifs suivants :

- | | | |
|---|-----------------------------|--|
| 1. Aide à l'investissement aux entreprises d'utilité sociale | Subvention d'investissement | Pour les projets entre 3 000 et 15 000 € HT :
Taux maximum = 30%
Plafond de subvention = 4 500 € |
| 2. Aide à l'investissement productif des PME | Subvention d'investissement | Pour les projets entre 3 000 et 15 000 € HT : Taux maximum = 30 % Plafond de subvention = 4 500 € |

M. TOUSSAINT demande si ces interventions sont cofinancées par la Région ?

M. le Président répond qu'il faut un accord de la Région mais que sur ces deux dispositifs elle ne nous cofinancerait pas.

M. LEMESLE ajoute que le but est de compléter le dispositif de la Région quand une entreprise ne peut pas rentrer dans un dispositif et que la Région ne peut pas l'aider. Il cite notamment les exemples de deux entreprises d'utilité sociale : le CASFC et Emmaüs.

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du SRDEII (schéma régional du développement économique, d'internationalisation et d'innovation) de la Région Grand Est, la 2C2R a souhaité instaurer un régime d'aides aux entreprises afin de soutenir le développement économique local, en offrant des conditions favorables à la création/reprise d'entreprise, en favorisant le développement des entreprises et en favorisant la création d'emplois.

Vu le règlement de la commission européenne n°1407/2013 du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu la loi NOTRE du 7 août 2015 relative à la réorganisation des compétences des collectivités territoriales en matière d'immobilier d'entreprises ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1511-1 et suivants ;

Vu le SRDEII de la Région Grand Est adopté en date du 28 avril 2017,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers et notamment en matière économique ;

Vu la délibération N°2018-80 du Conseil Communautaire de la 2C2R du 29 août 2018 portant délégation de l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise au Conseil Départemental des Vosges et relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise;

Vu la délibération N°2018-101 du Conseil Communautaire de la 2C2R du 10 octobre 2018 relatives à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise en matière de tourisme et d'un dispositif d'aides économiques en compléments des aides de la Région Grand Est ;

Vu la délibération N°104-2019 du Conseil Communautaire de la 2C2R du 11 décembre 2019 qui autorise le Président à conclure un POCE (Pacte Offensive Croissance Emploi) avec la Région Grand Est et en partenariat avec la CAE ;

Considérant que les aides mises en place dans le cadre de l'article 1511-2 du C.G.C.T doivent respecter les règles communautaires relatives aux aides publiques aux entreprises issues des articles 107 et 108 du traité ;

Considérant que ces aides ne doivent en aucun cas provoquer une distorsion de concurrence entre les entreprises et s'inscrivent dans le cadre du règlement de minimis ;

Le présent règlement a pour objectif de fixer les modalités d'attribution et de versement de ces aides.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

CONSIDERANT l'intérêt

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention d'autorisation de financement proposée par la Région Grand Est
- **VALIDE** le règlement d'attribution des aides annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire sous réserve de la signature de la convention avec la Région Grand Est.

4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCI DES VOSGES ET NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LA CCI GRAND EST ET LA RÉGION GRAND EST.

Débat:

En premier lieu, M. le Président présente quelques données chiffrées du partenariat avec la CCI :

- 38 réunions
- 14 réunions de préparation
- 142 commerces
- 191 visites dans les commerces

et donne un bilan très positif de ce partenariat.

Il précise que de nouvelles possibilités s'offrent à nous et vont permettre de financer des actions dont certaines que nous menions déjà. En plus de la convention spécifique 2C2R/CCI pourront être mobilisées :

- *une deuxième convention dénommée convention de services de proximité Etat/2C2R/CCI/Chambre des Métiers et de l'Artisanat/Chambre d'Agriculture,*
- *une troisième convention Région Grand-Est/Chambre de Commerce et d'Industrie Grand-Est.*

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 30 janvier 2019, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement pour un partenariat entre la CCI des Vosges et la 2C2R.

La convention qui reprend les modalités techniques et financières de ce partenariat prend fin le 29 février 2020. Afin de ne pas interrompre le service actuellement en cours, il convient de renouveler cette dernière (Cf. bilan ci-joint).

De plus, un nouveau partenariat CCI, Région Grand Est est en train de voir le jour et devrait être officialisé courant février 2020. Ce dernier pourra permettre à la 2C2R d'obtenir des financements pour ses actions de dynamisation, de digitalisation et d'animation du commerce local. Actions qu'elle autofinçait auparavant.

Un travail spécifique coordonné avec les services de l'Etat, de la CCI et de la Région Grand Est devra être mené pour préciser les caractéristiques des conventions de partenariat en cours (convention de services de proximité-2C2R/Etat/Chambres consulaires), celle à renouveler (convention de partenariat spécifique avec la CCI des Vosges) et celle à venir (convention de partenariat 2C2R – Région Grand Est – CCI Grand Est).

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre le partenariat spécifique entre la CCI des Vosges et la 2C2R.

CONSIDERANT l'intérêt de s'inscrire dans le nouveau dispositif proposé par la Région Grand Est et la CCI Grand Est.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches préalables à la reconduction du partenariat spécifique CCI des Vosges / 2C2R.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire la 2C2R dans la démarche portée par la Région Grand Est et la CCI Grand Est.
- **PREND ACTE** que les conventions relatives à cette délibération seront présentées lors d'un prochain Conseil Communautaire pour validation et autorisation de signature.

5. IMMOBILIER D'ENTREPRISE- DÉROGATION AU RÉGLEMENT D'INTERVENTION.

Débat:/

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que depuis l'été 2019, la 2C2R a été contactée et associée au projet Adéquat pour la création d'un atelier de fabrication et de surgélation de steaks hachés sur le site de l'abattoir de Rambervillers.

Ce projet fait suite à la fermeture du site d'Elivia situé à Éloyes en mai 2019. Le montant des travaux est estimé à plus de 3,2 millions d'euros. Ces derniers pourraient débuter courant 2020.

De nombreux partenaires techniques et financiers dont la Préfecture, la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Vosges, œuvrent pour faire aboutir ce projet. Ce dernier constituerait une solution qualitative locale pour les nombreux exploitants, ex-clients d'Elivia. Cela créerait de l'activité sur le territoire de la 2C2R par l'occupation d'une partie de la ZA et permettrait la création à terme de plus de 10 emplois.

Par délibération 2018-80 du 29 août 2018, le Conseil Communautaire a délégué au Conseil Départemental des Vosges la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprises.

Par cette même délibération le Conseil Communautaire, a approuvé le règlement d'attribution de ces aides auquel il conviendrait de déroger pour apporter une subvention au projet Adéquat.

Cette proposition de dérogation fait suite à différentes réunions avec les partenaires cités précédemment.

La dérogation porterait sur deux points :

1/ L'éligibilité de la coopérative agricole Adéquat à ce dispositif

2/ le dé plafonnement à titre exceptionnel du montant maximum de la subvention (part 2C2R) de 10 000 à 20 000 €.

Le montant de la subvention allouée, dans le cadre de ce dispositif, serait donc de 60 000 € (40 000 € provenant du CD 88 et 20 000 € de la 2C2R).

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

CONSIDERANT l'intérêt de voir ce projet aboutir pour notre territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les dérogations précitées auprès du Conseil Départemental des Vosges.

- **ACCEPTE** que la coopérative Agricole Adéquat puisse bénéficier du dispositif aide à l'immobilier d'entreprise.
- **ACCEPTE** de dé plafonner à titre exceptionnel le montant maximum de la subvention en passant de 10 000 € à 20 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

6. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA 2C2R ET L'ASSOCIATION RAMBERVILLERS TERRITOIRE D'ENTREPRISES.

Débat:/

Délibération :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'une convention doit être passée avec le Club Rambervillers Territoire d' Entreprises. Il est souhaitable de soutenir le Club dans la poursuite de ses activités et dans sa participation active et financière au projet FISAC. Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à bien vouloir l'autoriser à signer la convention de partenariat entre les deux parties qui détaille les modalités de mise en œuvre.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contenu de la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les différents documents relatifs à cette affaire.

7. CONVENTION D'ÉCHANGE DE DONNÉES AVEC LE BAILLEUR SOCIAL VOSGELIS.

Débat:/

Délibération :

Monsieur le Président indique aux membres de l'Assemblée que pour établir la facturation de la Redevance Incitative, la 2C2R a besoin des informations sur les locataires du parc du bailleur social Vosgélis, situé à Rambervillers. En application de la loi sur le Règlement Général de la Protection des Données, il est nécessaire de passer une convention avec ce bailleur social pour l'obtention de ces données confidentielles.

Aussi, une convention, dont les modalités sont précisées en pièce jointe, avec le bailleur social Vosgélis, est présentée.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et tout document se rapportant à la présente.

8. MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE.

Débat:

M. le Président explique que suite aux préconisations du CHSCT, les horaires de la déchèterie vont être modifiés. Une communication dans le Mag' va être réalisée et une nouvelle pancarte va être installée sur le portail de la déchèterie.

M. TOUSSAINT et M. LEMESLE font remarquer qu'il faudrait faire noter dans le Mag' que les horaires d'accès seront jusqu'à 18h15 sur le site et donc différents des horaires d'ouverture. Les sorties seront encore possibles jusqu'à 15 min avant la fermeture, la barrière sera fermée et l'accès non autorisé.

Délibération :

Monsieur le Président indique que lors de la commission Environnement qui s'est déroulée le 22 janvier 2020, il a été question de la gestion du site de la déchèterie, suite à la visite du CHSCT au mois de novembre 2019. Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et l'accueil des usagers, il est proposé de modifier certains articles du règlement de la déchèterie.

Monsieur le Président propose les modifications suivantes au règlement :

Article 5: Horaires d'ouverture

	Période estivale (du 1 avril au 31 octobre)		Période hivernale (du 1 novembre au 31 mars)	
	<u>Matin</u>	<u>Après-midi</u>	<u>Matin</u>	<u>Après-midi</u>
Lundi	8h – 12h	=	8h – 12h	=
Mardi	=	13h30 – 18h30	=	13h30 – 17h00
Mercredi	8h – 12h	13h30 – 18h30	=	13h30 – 17h00
Jeudi	8h – 12h	=	8h – 12h	=
Vendredi	=	13h30 – 17h00	=	13h30 – 17h00
Samedi	8h – 12h	13h30 – 17h00	8h – 12h	13h30 – 17h00
Dimanche	9h – 12h	=	9h – 12h	=

La déchèterie est fermée les jours fériés.

La barrière d'accès au site de la déchèterie sera fermée 15 minutes avant l'heure de fermeture du site soit 11h45 ; 16h45 (l'hiver) et 18h15 (l'été). Ces 15 minutes doivent permettre la sortie des derniers usagers et le nettoyage du site par le gardien.

Les heures d'ouverture au public et autres usagers des déchèteries sont affichées à l'entrée du site.

L'accès de la déchèterie en dehors des heures d'ouvertures est interdit et passible de poursuites.

L'accès est limité aux personnes qui apportent des déchets, la récupération étant strictement interdite et passible de poursuites.

Article 7: Responsabilité et comportement des usagers

...

Par mesure de sécurité, les enfants sont ~~invités à rester à l'intérieur~~ interdits hors des véhicules. Ils restent sous la responsabilité exclusive de l'adulte qui les accompagne.

...

Chapitre IV: Obligations du gardien

Article 13: Rôle Obligations du gardien

...

Ces modifications seront applicables à compter du 1^{er} mai 2020.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la modification du règlement intérieur de la déchèterie intercommunale
- **CHARGE** le Président de faire appliquer le règlement intérieur de la déchèterie intercommunale.

9. AIDE AUX TEMPS LIBRES SUR FONDS LOCAUX DE LA CAF DES VOSGES-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION.

Débat:/

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, pour permettre aux parents des enfants bénéficiaires du service d'accueil périscolaire et de l'école de musique de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers de payer en « bons loisirs » (bons CAF), nous avons passé une convention avec la CAF des Vosges le 1^{er} février 2019.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 janvier 2020, il convient aujourd'hui de signer une nouvelle convention jusqu'au 31 janvier 2021.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le contenu de cette convention,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

10. TARIFS DES COTISATIONS À L'ECOLE DE MUSIQUE 2020/2021.

Débat:/

Délibération :

Monsieur le Président indique que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur les tarifs des cotisations à l'école de musique qui seront appliqués par la Communauté de Communes pour l'année scolaire 2020-2021.

Il précise que la commission musique s'est réunie le 11 février dernier et a proposé de maintenir les tarifs 2019-2020.

Quotient Familial	2C2R	Extérieurs
0-650	56.50 €	202.00 €
651-1150	73.00 €	
1151 et plus	91.00 €	
Inscription 2ème instrument	174.00 € *	
location instrument (annuelle)	87.00 €	121.00 €
Chorale adultes	61.00 €	92.00 €
Chorale enfants**	61.00 €	92.00 €
Ensemble de guitare***	61.00 €	92.00 €

*Seuls les anciens élèves qui pratiquent déjà un 2^{ème} instrument pourront le faire en 2020/2021.

**tout élève mineur inscrit à l'école de musique peut participer à la chorale enfants sans cotisation supplémentaire.

*** validation de l'inscription sur concours d'entrée.

Après lecture de la proposition de tarifs de cotisations à l'école de musique, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2020-2021 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- **CHARGE** le Président d'effectuer les démarches nécessaires à l'application de ces tarifs.

11. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « SLR HANDBALL ».

Débat:

M. DEMANGEON demande sur quelles bases est attribué le montant des subventions ?

M. MAROTEL répond qu'un règlement a été établi et validé lors du Conseil communautaire du 28 juin 2017. Il précise que le montant alloué l'année dernière était le même.

M. DEMANGEON demande pourquoi la subvention n'est pas proportionnelle aux nombres de participants ?

M. le Président explique que cela serait difficile à mettre en place, le nombre des participants est fluctuant mais pas le budget pour la mise en place de la manifestation.

Il ajoute que ces manifestations ont un rayonnement sur le territoire et que cette subvention est légitime.

M. TOUSSAINT fait remarquer que l'association des Cyclos perçoit également 1 000 €.

Délibération :

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire que pour la deuxième année consécutive l'association « SLR Handball » a sollicité la 2C2R afin d'obtenir une subvention pour l'organisation de la « SLR RUN 2020 », le dimanche 14 juin 2020 qui réunira environ 600 coureurs de la Région Grand Est.

Il précise que le bureau, lors de sa réunion du 22 janvier 2020, a émis un avis favorable à cette demande car le projet est d'envergure c'est-à-dire qu'il s'adresse à l'ensemble de la population de la Communauté de Communes et participe à la promotion du territoire de la Communauté de Communes.

Le bureau a proposé que l'octroi et un montant de 1 000 € soient soumis à l'avis du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer à l'Association «SLR Handball» une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES « CYCLOS DU SECTEUR DE RAMBERVILLERS ».

Débat:

Délibération :

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire que le club « Cyclos du Secteur de Rambervillers » a sollicité la 2C2R afin d'obtenir une subvention pour l'organisation de leur manifestation sportive annuelle « La Rambuvetaise » qui aura lieu le 19 avril 2020.

Cette manifestation ayant un rayonnement communautaire, il précise que le bureau, lors de sa réunion du 22 janvier 2020, a décidé que l'octroi et le montant de cette participation seront soumis à l'avis du Conseil Communautaire. Le montant proposé est de 1000 €.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer au « Cyclos du Secteur de Rambervillers » une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « CONFRÉRIE DES GAUBREGUEUX GOUSTEURS DE TESTES DE VEAU DE RAMBERVILLERS ».

Cette délibération est ajournée car la demande n'est pas suffisamment complète.

M. le Président explique que lors de la réunion de bureau du 19 février 2020, les élus se sont interrogés sur le fondement et sur les raisons qui motivent cette demande.

A cet effet, il a invité l'association à bien vouloir préciser sa demande en apportant des éléments supplémentaires (mise en place d'un projet spécifique, activités complémentaires...).

14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACHAT DE MOBILIER À L'ASSOCIATION DES FAMILLES DU TERRITOIRE DE RAMBERVILLERS.

Débat:/

Délibération :

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers a sollicité la 2C2R pour la participation financière au renouvellement du mobilier du Lieu d'Accueil Parent Enfant (utilisé à 80% par les enfants du périscolaire de Parmoulin) pour un montant de 454,80 €.

Il ajoute que les membres de la commission enfance du 21 janvier 2020 ont donné un avis favorable et propose de financer le mobilier dans sa totalité.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer à l'Association des Familles du Territoire de Rambervillers une subvention exceptionnelle d'un montant de 454,80 €.

15. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES POUR L'ACQUISITION D'UNE SCÈNE MOBILE ET D'UNE ARCHE GONFLABLE.

Débat:

M. le Président indique que comme pour le prêt de chapiteaux, un règlement sera mis en place pour mettre à disposition la scène mobile et l'arche gonflable aux communes.

Délibération :

La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers participe à l'animation culturelle, sportive, commerciale de son territoire en organisant diverses manifestations :

- environ une vingtaine de concerts et auditions,
- des marchés du terroir durant la période estivale,
- marché nocturne début juillet,
- des animations commerciales visant à redynamiser le bourg centre,
- la fête de l'enfance....

ou en soutenant diverses manifestations :

- rando VTT la rambuvetaise,
- animation du téléthon,
- comice agricole,
- houblon art,
- théâtre à la ferme...

Afin de faciliter ces événements, la 2C2R souhaite se doter de moyens logistiques facilitant la mobilité des différentes actions au travers du territoire. Aussi elle compte acquérir une scène mobile et une arche gonflable d'un montant de 27 000 € TTC maximum.

Dans cette optique, Monsieur le Président souhaite solliciter le Conseil Départemental des Vosges afin de bénéficier d'une aide financière d'un montant aussi élevé que possible.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette demande de subvention et sur le plan de financement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** l'acquisition par la 2C2R d'une scène mobile et d'une arche gonflable pour un montant de 27 000 € TTC maximum.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des Vosges une subvention d'un montant aussi élevé que possible

16. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES POUR L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Débat:/

Délibération :

Dans le cadre de sa compétence « Equipement et fonctionnement de l'Ecole de Musique », la Communauté de Communes prévoit d'acquérir de nouveaux instruments de musique.

Monsieur le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 14 mai 2019, les membres présents se sont prononcés favorablement pour l'acquisition sur 2 années des instruments mentionnés ci-dessous :

- 2019 : 3 cors petites mains + 1 saxophone baryton pour un total de 12 425.35 € TTC
- 2020 : 1 basson pour un total de 16 200 € TTC

⇒ Soit un budget global sur deux ans de 28 625.35 € TTC.

Dans cette optique, Monsieur le Président souhaite solliciter pour 2020 le Conseil Départemental des Vosges afin de bénéficier d'une aide financière et présente le plan de financement relatif à ces acquisitions.

Plan de financement 2020		
Dépense (en TTC) :	100.00 %	16 200.00 €
Soit en H.T		13 500.00 €
Total des Recettes		1 849.50 €
<ul style="list-style-type: none"> • Subvention Conseil Départemental des Vosges 	13.7 %	1 849.50 €
	Autofinancement 2C2R	14 350.50 €

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette demande de subvention et sur le plan de financement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de financement proposé pour 2020,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des Vosges une subvention à hauteur de 13.7 %, pour l'acquisition des instruments de musique.

17. CADENCES D'AMORTISSEMENTS.

Débat:/

Délibération :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Par délibération du 12 septembre 2007, nous avons défini les cadences d'amortissements pour différents biens.

Par délibérations N° 2012-32, N° 2014-23, N° 2016-104, 2018-111 et 2019-88 nous avons complété cette liste.

Il convient aujourd'hui d'ajouter l'amortissement des travaux de restauration des cours d'eau.

- ✓ Travaux de restauration des cours d'eau : 20 ans

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les cadencements d'amortissements proposés.

18. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE.

Débat:

M. SIMONIN souhaite savoir ce que représentent les 12 000 € accordés au Club entreprises ?

M. le Président explique que cette subvention permet au Club Entreprises de mener des actions sur le territoire type plénière, de participer aux événements : Comice, foire aux têtes de Veau, Houblon'Art et manifestation des commerçants.

M. LEMESLE ajoute qu'une partie de cette somme ne fait que transiter par le club dans le cadre du dispositif FISAC (7724 € en 2019).

Il rappelle également le succès de la soirée conférence organisée par le Club Rambervillers Territoire d'Entreprises à l'Ecole d'Horticulture et de Paysage de Roville aux Chênes.

M. DEMANGEON demande si la mise à disposition est chiffrée ?

M. MAROTEL répond que la mise à disposition du personnel représente 10 % du temps de travail d'un agent adjoint administratif (comme vu dans le renouvellement de la convention avec le club entreprises au point 6 de ce Conseil Communautaire).

Délibération :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que :

Chaque année, nous devons nous prononcer sur l'attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé.

Pour 2020, les subventions connues sont :

- Association des Familles du Territoire de Rambervillers 454,80 €
- Portage de repas : ADMR : 35 000 €
- Orchestre d'harmonie : 3 000 €
- Club Entreprises : 12 000 €
- Autres : 5 000 € (Dont Association Cyclo Club de Rambervillers 1 000 €, Association SLR Handball 1 000 €).

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président est invité à se prononcer sur l'inscription de ces montants à l'article 6574 du BP 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'inscrire la somme de 55 455,00 € à l'article 6574 du budget principal de 2020.

19. PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT.

Débat:/

Délibération :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que :
Chaque année, nous devons nous prononcer sur l'attribution d'une participation ou d'une contribution aux organismes de regroupement.

Pour 2020, les participations et/ou contributions sont :

- Association des Maires : 1 000,00 €
- Syndicat Mixte du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges : 121 315,80 €
- SMIC des Vosges : 800,00 € (*Participation syndicale budgétaire*)
- Mission Locale : 12 741,82 €
- EPTB : 29 000,00 €
- ATD (Agence Technique Départementale) : 4 275,90 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président est invité à se prononcer sur l'inscription de ces montants à l'article 6554 du BP 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'inscrire la somme de 169 133,52 € à l'article 65541 du budget principal de 2020.

20. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019-SPANC.

Débat :

M. le Président expose les différents comptes administratifs des différents budgets chapitre par chapitre :

Compte administratif Budget SPANC Section de fonctionnement

		Réalisé 2018	Prop. 2019	Réalisé 2019	Prop. 2020	
Ch.	002	Résultat d'exploitation reporté	- €	37 456,02 €	- €	42 763,38 €
Ch.	011	Charges à caractère général	2 812,62 €	3 150,00 €	2 758,00 €	2 000,00 €
Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	14 758,60 €	3 943,98 €	3 814,36 €	3 850,36 €
Ch.	022	Dépenses imprévues	- €	450,00 €	- €	- €
Total des dépenses		17 571,22 €	45 000,00 €	6 572,36 €	48 613,74 €	

		Réalisé 2018	Prop. 2019	Réalisé 2019	
Ch.	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	765,00 €	1 000,00 €	1 265,00 €
Ch.	74	Subventions d'exploitation	44 000,00 €	44 000,00 €	- €
Total des recettes		44 765,00 €	45 000,00 €	1 265,00 €	

Compte administratif Budget SPANC Section d'investissement

			Prop. 2019	Réalisé 2019	RAR 2019
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €
Ch.	4581	Opérations pour compte de tiers (4581 Dépenses)	1 461 006,00 €	51 162,75 €	218 718,50 €
Ch.	4582	Opérations pour compte de tiers (4582 Dépenses)	58 864,29 €	15 000,95 €	29 514,22 €
Total des dépenses			1 519 870,29 €	66 163,70 €	248 232,72 €

			Prop. 2019	Réalisé 2019	RAR 2019
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 113,98 €	- €	- €
Ch.	18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes	- €	- €	- €
Ch.	4582	Opérations pour compte de tiers (4582 Recettes)	1 461 006,00 €	342 477,94 €	222 961,00 €
Ch.	4581	Opérations pour compte de tiers (4581 Recettes)	38 994,00 €	38 994,00 €	- €
Total des recettes			1 509 113,98 €	381 471,94 €	222 961,00 €

42

Délibération :

Monsieur le Président expose aux membres présents les conditions d'exécution du Budget de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers de l'exercice 2019 pour le budget SPANC.

Après s'être retiré de la séance, Monsieur le Président fait place à Monsieur DUPAYS, doyen des membres du Conseil Communautaire, pour faire voter le Compte Administratif de l'exercice 2019 pour le budget SPANC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe SPANC, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investissement Exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Investissement	9 113,98	-	315 308,24	324 422,22
Fonctionnement	- 37 456,02	-	- 5 307,36	- 42 763,38
TOTAL	- 28 342,04	-	310 000,88	281 658,84

21. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019-SPANC.

Débat:/

Délibération :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 budget annexe SPANC, le 26/02/2020 constatant :

- Un résultat déficitaire de la section de fonctionnement de **5 307,36 €**.

Considérant la section d'investissement qui laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses de **248 232,72 €**
- En recettes de **222 961,00 €**

Et un solde d'exécution excédentaire de clôture de **315 308,24 €**

Et un report N-1 excédentaire de **9 113,98 €**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à **0,00 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :
 - Ligne 002 – de reporter en déficit : **42 763,38 €**
 - Ligne 001 – de reporter en excédent: **324 422,22 €**

22. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET 2019-OM COLL TRAIT CC.

Débat:

Compte administratif COLL TRAIT Dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2018	Proposition 2019	Réalisé 2019	Évolution
Ch. - 011 Charges à caractère général	743 720,49 €	822 937,92 €	717 041,73 €	-26 678,76 €
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	406 950,64 €	411 615,09 €	408 855,11 €	1 904,47 €
Ch. - 022 Dépenses imprévues	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 970,31 €	85 074,01 €	85 074,01 €	25 103,70 €
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	498,47 €	40 000,00 €	14 231,25 €	13 732,78 €
Ch. - 66 Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	2 185,51 €	5 000,00 €	3 485,33 €	1 299,82 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 213 325,42 €	1 374 627,02 €	1 228 687,43 €	15 362,01 €

Hausse des dépenses de 1,27 %

Compte administratif COLL TRAIT
Détail pour certains chapitres

	Réalisé 2018	Proposition 2019	Réalisé 2019	Évolution
Ch. - 011 Charges à caractère général	743 720,49 €	822 937,92 €	717 041,73 €	-26 678,76 €

Art. - 611 Sous-traitance générale diminution de -52 646,15 €

Art. - 6281 Concours divers (cotisation Evodia) hausse de 16 154,40 €

	Réalisé 2018	Proposition 2019	Réalisé 2019	Évolution
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	406 950,64 €	411 615,09 €	408 855,11 €	1 904,47 €

A noter des rémunérations de personnel payés par le budget principal de 88 306 €

47

Compte administratif COLL TRAIT
Détail pour certains chapitres

	Réalisé 2018	Proposition 2019	Réalisé 2019	Évolution
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	498,47 €	40 000,00 €	14 231,25 €	13 732,78 €

Prise en compte de créances admises en non valeur

48

Compte administratif COLL TRAIT Recettes de fonctionnement

	Réalisé 2018	Proposition 2019	Réalisé 2019	Evolution
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	168 483,55 €	0,00 €	0,00 €
Ch. - 013 Atténuations de charges	39 413,87 €	24 000,00 €	1 149,42 €	-38 264,45 €
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 794,10 €	19 612,73 €	19 612,73 €	1 818,63 €
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de service	1 124 351,99 €	1 138 686,44 €	1 211 222,82 €	86 870,83 €
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	802,76 €	802,76 €
Ch. - 77 Produits exceptionnels	8 809,12 €	20 344,30 €	20 364,28 €	11 555,16 €
Total des recettes de fonctionnement	1 190 369,08 €	1 371 127,02 €	1 253 152,01 €	62 782,93 €

Hausse des recettes de 5,27 %

49

Compte administratif COLL TRAIT Détail pour certains chapitres

	Réalisé 2018	Proposition 2019	Réalisé 2019	Evolution
Ch. - 013 Atténuations de charges	39 413,87 €	24 000,00 €	1 149,42 €	-38 264,45 €

Art. - 64198 Autres remboursements -38 264,45 €
Remboursement assurance personnel CLM

	Réalisé 2018	Proposition 2019	Réalisé 2019	Evolution
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de service	1 124 351,99 €	1 138 686,44 €	1 211 222,82 €	86 870,83 €

Art. - 706 Prestations de services 42 248,48 € Augmentation redevance

Art. - 7084 Mise à disposition de personnel facturée 25 835,83 €

Remboursement personnel OM mis à dispo budget CDC

Art. - 7087 Remboursements de frais 19 083,52 €

Soutiens, revente matériaux

50

Compte administratif COLL TRAIT Dépenses d'investissement

	Reste à réaliser	Proposition 2019	Réalisé 2019	Reste à réaliser
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	19 612,73 €	19 612,73 €	0,00 €
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	0,00 €	864,00 €	864,00 €	0,00 €
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	0,00 €	108,00 €	0,00 €
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	18 348,30 €	132 770,17 €	16 966,87 €	53 238,10 €
Ch. - 23 Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	20 348,30 €	153 246,90 €	37 551,60 €	53 238,10 €

51

Compte administratif COLL TRAIT Détail pour certains chapitres

	Reste à réaliser	Proposition 2019	Réalisé 2019	Reste à réaliser
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	18 348,30 €	132 770,17 €	16 966,87 €	53 238,10 €

Travaux à la déchèterie et PAV enterrés

52

Compte administratif COLL TRAIT Recettes d'investissement

	Reste à réaliser	Proposition 2019	Réalisé 2019	Reste à réaliser
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	77 833,13 €	0,00 €	0,00 €
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	85 074,01 €	85 074,01 €	0,00 €
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	0,00 €	864,00 €	864,00 €	0,00 €
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00 €	6 824,06 €	1 684,83 €	0,00 €
Ch. - 13 Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'investissement	3 000,00 €	170 595,20 €	87 622,84 €	0,00 €

53

Délibération :

Monsieur le Président expose aux membres présents les conditions d'exécution du Budget de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers de l'exercice 2019 pour le budget OM COLL TRAIT – CC.

Après s'être retiré de la séance, Monsieur le Président fait place à Monsieur DUPAYS, doyen des membres du Conseil Communautaire, pour faire voter le Compte Administratif de l'exercice 2019 pour le budget OM COLL TRAIT – CC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2019 pour le budget OM COLL TRAIT – CC, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investissement Exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Investissement	77 833,13	-	50 071,24	127 904,37
Fonctionnement	168 483,55	-	24 464,58	192 948,13
TOTAL	246 316,68	-	74 535,82	320 852,50

23. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019-OM COLL TRAIT CC.

Débat:/

Délibération :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 budget OM COLL TRAIT CC, le 26/02/2020 constatant :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **24 464,58 €**.

Considérant la section d'investissement qui laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses de **53 238,10 €**
- En recettes de **0,00 €**

Et un solde d'exécution excédentaire de clôture de **50 071,24 €**

Et un report N-1 excédentaire de **77 833,13 €**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à **0,00 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :
 - Ligne 1068 – couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour : **0 €**
 - Ligne 002 – reporter en excédent : **192 948,13 €**
 - Ligne 001 – reporter en excédent : **127 904,37 €**

24. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET 2019-ANNEXE MAISON DE SANTÉ.

Débat:

Compte administratif Maison de santé Dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2018	Proposition 2019	Réalisé 2019
Ch. - 011 Charges à caractère général	35 719,83 €	41 750,00 €	34 537,81 €
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	8 287,08 €	0,00 €
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	98 303,20 €	98 416,64 €	98 416,64 €
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	0,00 €	10,00 €	0,44 €
Ch. - 66 Charges financières	18 477,78 €	16 305,87 €	16 305,87 €
Total des dépenses de fonctionnement	152 500,81 €	164 769,59 €	149 260,76 €

Compte administratif Maison de santé Recettes de fonctionnement

	Réalisé 2018	Proposition 2019	Réalisé 2019
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	12 101,33 €	0,00 €
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 512,63 €	38 512,63 €	38 512,63 €
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de service	13 966,07 €	14 000,00 €	16 085,08 €
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	101 176,95 €	100 155,63 €	106 121,97 €
Total des recettes de fonctionnement	153 655,65 €	164 769,59 €	160 719,68 €

Dont prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif
52 145,63 €

58

Compte administratif Maison de santé Section d'investissement

	Reste à réaliser	Proposition 2019	Réalisé 2019	Reste à réaliser
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	3 430,27 €	0,00 €	0,00 €
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	38 512,63 €	39 039,48 €	0,00 €
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	68 191,09 €	68 191,09 €	0,00 €
Art. - 1641 Emprunts en euro		68 191,09 €	68 191,09 €	
Art. - 2135 Installations générales, agencements, aménagements des const	2 798,34 €		1 856,15 €	942,19 €
Total des dépenses d'investissement	2 798,34 €	178 325,08 €	177 277,81 €	942,19 €

	Reste à réaliser	Proposition 2019	Réalisé 2019	Reste à réaliser
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	0,00 €	8 287,08 €	0,00 €	0,00 €
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	98 416,64 €	98 416,64 €	0,00 €
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	6 228,61 €	6 228,61 €	0,00 €
Ch. - 13 Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes d'investissement	0,00 €	112 932,33 €	104 645,25 €	0,00 €

Délibération :

Monsieur le Président expose aux membres présents les conditions d'exécution du Budget de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers de l'exercice 2019 pour le budget Maison de Santé.

Après s'être retiré de la séance, Monsieur le Président fait place à Monsieur DUPAYS, doyen des membres du Conseil Communautaire, pour faire voter le Compte Administratif de l'exercice 2019 pour le budget Maison de Santé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe la Maison de Santé, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investissement Exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Investissement	- 3 430,27	6 228,61 €	- 3 914,62	- 7 344,89
Fonctionnement	12 101,33	-	11 458,92	23 560,25
TOTAL	8 671,06	6 228,61 €	7 544,30	16 215,36

25. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019-MAISON DE SANTÉ.

Débat:/

Délibération :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 budget annexe Maison de Santé, le 26/02/2020 constatant :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **11 458,92 €**.

Considérant la section d'investissement qui laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses de **942,19 €**
- En recettes de **0,00 €**

Et un solde d'exécution déficitaire de clôture de **3 914,62 €**

Et un report N-1 déficitaire de **3 430,27 €**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à **8 287,08 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

- Ligne 1068 – couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour : **8 287,08 €**
- Ligne 002 – de reporter en excédent : **15 273,17 €**
- Ligne 001 – de reporter en déficit : **7 344,89 €**

26. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2019.

Débat:

M. le Président présente les dépenses et les recettes de fonctionnement du compte administratif budget général chapitre par chapitre:

Compte administratif Budget Général Dépenses de fonctionnement

	<i>Réalisé 2018</i>	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Variation en valeur</i>
Ch. - 011 Charges à caractère général	408 759,25	2 788 410,24	520 158,08	111 398,83
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 645 869,81	1 884 259,94	1 760 502,87	114 633,06
Ch. - 014 Atténuations de produits	13 086,00	20 000,00	37 396,00	24 310,00
Ch. - 022 Dépenses imprévues	0,00	10 000,00	0,00	0,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	261 325,59	268 739,01	268 739,01	7 413,42
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	402 258,67	446 008,78	397 997,70	-4 260,97
Ch. - 66 Charges financières	18 031,33	16 831,95	9 993,25	-8 038,08
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	2 065,35	1 200,00	3 482,39	1 417,04
Total des dépenses de fonctionnement	2 751 396,00	5 435 449,92	2 998 269,30	246 873,30

**Augmentation des dépenses de fonctionnement de 246 873,30 €
soit en pourcentage de 8,97 %**

63

Compte administratif Budget Général Détail pour certains chapitres

	<i>Réalisé 2018</i>	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>
Ch. - 011 Charges à caractère général	408 759,25	2 788 410,24	520 158,08
60612 Énergie – électricité	30 407,03 €	AAGV Rien en 2018	
615221 Bâtiments publics	13 266,91 €	Réparation sur AAGV	
617 Études et recherches	15 660,00 €	Etude éco foncier	
6188 Autres frais divers	6 558,66 €	Animations comice, foire et Noël	
6237 Publication	10 550,00 €	Site 2c2r + Facebook	
6238 Divers	5 203,20 €	Goodies marque + cadeaux Facebook	
62875 Aux communes membres du GFP	33 055,05 €	Locaux périscolaire, fonds de soutien	
6288 Autres services extérieurs	16 320,00 €	Partenariat CCI	

64

Compte administratif Budget Général Détail pour certains chapitres

	<i>Réalisé 2018</i>	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 645 869,81	1 884 259,94	1 760 502,87

Augmentation en pourcentage de 6,96 %,
Ces dépenses représentent 59 % des dépenses de fonctionnement.

	<i>Réalisé 2018</i>	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>
Ch. - 014 Atténuations de produits	13 086,00	20 000,00	37 396,00

Reversement FPIC

65

Compte administratif Budget Général Recettes de fonctionnement

	<i>Réalisé 2018</i>	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Variation en valeur</i>
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	0,00	2 305 253,27	0,00	0,00
Ch. - 013 Atténuations de charges	34 726,52	9 135,36	30 974,02	-3 752,50
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 942,02	83 981,73	83 981,73	-27 960,29
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	500 514,37	559 257,69	514 321,83	13 807,46
Ch. - 73 Impôts et taxes	2 147 111,70	2 147 250,00	2 160 449,79	13 338,09
Ch. - 74 Dotations et participations	302 562,82	310 393,15	359 978,67	57 415,85
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	31 986,72	20 178,72	20 582,70	-11 404,02
Ch. - 76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Ch. - 77 Produits exceptionnels	2 317,16	0,00	0,00	-2 317,16
Total des recettes de fonctionnement	3 131 161,31	5 435 449,92	3 170 288,74	39 127,43

**Augmentation des dépenses de fonctionnement de 39 127,43 €
soit en pourcentage de 1,25 %**

66

Compte administratif Budget Général Détail pour certains chapitres

	<i>Réalisé 2018</i>	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>
Ch. - 013 Atténuations de charges	34 726,52	9 135,36	30 974,02

Rien de significatif

	<i>Réalisé 2018</i>	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	500 514,37	559 257,69	514 321,83

La différence est liée à des remboursements de personnel OM, SPANC ou mis à disposition et diminution du versement du fonds de soutien.

	<i>Réalisé 2018</i>	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>
Ch. - 73 Impôts et taxes	2 147 111,70	2 147 250,00	2 160 449,79

Rien de significatif

67

Compte administratif Budget Général Détail pour certains chapitres

	<i>Réalisé 2018</i>	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>
Ch. - 74 Dotations et participations	302 562,82	310 393,15	359 978,67

74124 Dotation d'intercommunalité + 68 796 €

74718 Participations - Etat : Autres Participation ANAH et suivi rivière

	<i>Réalisé 2018</i>	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	31 986,72	20 178,72	20 582,70

Une régulation de 11 808 € perçue en 2018 de l'association Les P'tits Loups

68

M. le Président présente les dépenses et les recettes d'investissement du compte administratif budget général chapitre par chapitre:

Compte administratif Budget Général Dépenses d'investissement

	<i>Reste à réaliser</i>	Proposition 2019	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Reste à réaliser</i>
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	83 981,73	83 981,73	0,00
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	0,00	864,00	864,00	0,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	20 245,20	20 245,20	0,00
Ch. - 18 Comptes de liaison -Affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	39 586,00	12 581,20	2 404,20	44 013,00
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	324 381,80	307 040,00	331 703,82	211 683,77
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	587 041,62	202 684,45	47 318,46	741 833,81
Ch. - 23 Immobilisations en cours	802 509,80	559 860,60	81 065,43	1 275 265,25
Ch. - 26 Participations et créances rattachées à des participations	15,50	0,00	15,50	0,00
Ch. - 27 Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Ch. - 458 Opérations investissement sous mandat	525 666,67	500 000,00	473 377,45	552 289,22
Total des dépenses d'investissement	2 279 201,39	1 687 257,18	1 040 975,79	2 825 085,05

69

Compte administratif Budget Général Détail pour certains chapitres

	<i>Reste à réaliser</i>	Proposition 2019	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Reste à réaliser</i>
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	39 586,00	12 581,20	2 404,20	44 013,00

Pour l'essentiel frais d'études ZAE

70

Compte administratif Budget Général Détail pour certains chapitres

	<i>Reste à réaliser</i>	Proposition 2019	<i>Réalisé 2019</i>	Reste à réaliser
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	324 381,80	307 040,00	331 703,82	211 683,77

Fibre optique THD (1/5 de 735 200 €)
Subventions Habitat + Fisac

	<i>Reste à réaliser</i>	Proposition 2019	<i>Réalisé 2019</i>	Reste à réaliser
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	587 041,62	202 684,45	47 318,46	741 833,81

Balisage sentiers pédestres
Installation clôture + compteurs elec + éclairage ext AAGV
Mobilier périscolaire + Ecole de musique
Instruments musique

71

Compte administratif Budget Général Détail pour certains chapitres

	<i>Reste à réaliser</i>	Proposition 2019	<i>Réalisé 2019</i>	Reste à réaliser
Ch. - 23 Immobilisations en cours	802 509,80	559 860,60	81 065,43	1 275 265,25

Travaux rivière

	<i>Reste à réaliser</i>	Proposition 2019	<i>Réalisé 2019</i>	Reste à réaliser
Ch. - 458 Opérations investissement sous mandat	525 666,67	500 000,00	473 377,45	552 289,22

Subventions Anah reversées aux entreprises

72

Compte administratif Budget Général Recettes d'investissement

	<i>Reste à réaliser</i>	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Reste à réaliser</i>
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	816 725,53	0,00	0,00
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	268 739,01	268 739,01	0,00
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	0,00	864,00	864,00	0,00
Ch. - 10 Immobilisations corporelles	136 496,22	723 328,85	653 652,11	0,00
Ch. - 13 Subventions d'investissement	242 101,00	810 977,96	360 654,39	710 573,59
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Ch. - 458 Opérations investissement sous mandat	467 226,00	500 000,00	434 095,00	628 216,00
Total des recettes d'investissement	845 823,22	3 120 635,35	1 718 004,51	1 338 789,59

73

Compte administratif Budget Général Détail pour certains chapitres

	<i>Reste à réaliser</i>	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Reste à réaliser</i>
Ch. - 10 Immobilisations corporelles	136 496,22	723 328,85	653 652,11	0,00

FCTVA et 1068 pour 616 652,64 €

	<i>Reste à réaliser</i>	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Reste à réaliser</i>
Ch. - 13 Subventions d'investissement	242 101,00	810 977,96	360 654,39	710 573,59

Subvention PIG
Subvention rivière
Subvention du département sur le très haut débit

74

Compte administratif Budget Général Détail pour certains chapitres

	<i>Reste à réaliser</i>	Proposition 2019	<i>Réalisé 2019</i>	Reste à réaliser
Ch. - 458 Opérations investissement sous mandat	467 226,00	500 000,00	434 095,00	628 216,00

Subventions Anah perçues pour reversement aux entreprises

75

Délibération :

Monsieur le Président expose aux membres présents les conditions d'exécution du Budget de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers de l'exercice 2019. Après s'être retiré de la séance, Monsieur le Président fait place à Monsieur DUPAYS doyen des membres du Conseil Communautaire, pour faire voter le Compte Administratif de l'exercice 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice N-1	Part affectée à l'investissement Exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de l'exercice N
Investissement	816 725,53	616 652,64	677 028,72	1 493 754,25
Fonctionnement	2 921 905,91	-	172 019,44	2 477 272,71
TOTAL	3 738 631,44	616 652,64	849 048,16	3 971 026,96

27. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019-BUDGET PRINCIPAL.

Débat:

Délibération :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019, le 26/02/2020 constatant :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de **172 019,44 €**

Considérant la section d'investissement qui laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses de **2 825 085,05 €**
- En recettes de **1 338 789,59 €**

Et un solde d'exécution excédentaire de clôture de **677 028,72 €**

Et un report N-1 excédentaire de **816 725,53 €**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à **0,00 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :
 - Ligne 1068 – couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour : **0,00 €**
 - Ligne 002 – reporter en excédent : **2 477 272,71 €**
 - Ligne 001 – reporter en excédent : **1 493 754,25 €**

28. BUDGET 2020-SPANC.

Débat:

M. le Président présente les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement du budget SPANC 2020:

Budget 2020-SPANC

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **48 613,74 €**

		Prop. 2019	Réalisé 2019	Prop. 2020	
Ch.	002	Résultat d'exploitation reporté	37 456,02 €	- €	42 763,38 €
Ch.	011	Charges à caractère général	3 150,00 €	2 758,00 €	2 000,00 €
Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	3 943,98 €	3 814,36 €	3 850,36 €
Ch.	022	Dépenses imprévues	450,00 €	- €	- €
Total des dépenses de fonctionnement		45 000,00 €	6 572,36 €	48 613,74 €	
		Prop. 2019	Réalisé 2019	Prop. 2020	
Ch.	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	1 000,00 €	1 265,00 €	285,00 €
Ch.	74	Subventions d'exploitation	44 000,00 €	- €	48 328,74 €
Total des recettes de fonctionnement		45 000,00 €	1 265,00 €	48 613,74 €	

Budget 2020-SPANC

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Quelques précisions sur certains chapitres

		Prop. 2019	Réalisé 2019	Prop. 2020	
Ch.	012	Charges de personnel et frais assimilés	3 943,98 €	3 814,36 €	3 850,36 €

Salaire de l'agent 3 850,36 € (10% x 12 mois)

		Prop. 2019	Réalisé 2019	Prop. 2020	
Ch.	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	1 000,00 €	1 265,00 €	285,00 €

Remboursements de frais 285,00 € 15€ x 19 dossiers

Budget 2020-SPANC

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour la somme de **269 332,72 €**

Recettes pour la somme de **547 383,22 €**

		Réalisé 2019	RAR 2019	Prop. 2020	Total 2020	
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	
Ch.	45	Opérations pour compte de tiers	66 163,70 €	248 232,72 €	21 100,00 €	269 332,72 €
Ch.	4581	Opérations pour compte de tiers (4581 Dépenses)	51 162,75 €	218 718,50 €	10 600,00 €	229 318,50 €
Ch.	4582	Opérations pour compte de tiers (4582 Dépenses)	15 000,95 €	29 514,22 €	10 500,00 €	40 014,22 €
Total des dépenses d'investissement		66 163,70 €	248 232,72 €	21 100,00 €	269 332,72 €	

		Réalisé 2019	RAR 2019	Prop. 2020	Total 2020	
Ch.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	324 422,22 €	324 422,22 €
Ch.	18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes	- €	- €	- €	- €
Ch.	4582	Opérations pour compte de tiers (4582 Recettes)	342 477,94 €	222 961,00 €	- €	222 961,00 €
Ch.	4581	Opérations pour compte de tiers (4581 Recettes)	38 994,00 €	- €	- €	38 994,00 €
Total des recettes		381 471,94 €	222 961,00 €	324 422,22 €	547 383,22 €	

Délibération :

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet de budget annexe « SPANC » de l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le Budget annexe « SPANC » de l'exercice 2020, arrêté aux chiffres ci-après :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **48 613,74 €**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses pour la somme de **269 332,72 €**

Recettes pour la somme de **547 383,22 €**

29. BUDGET 2020-OM COLL TRAIT CC.

Débat:

M. le Président présente les dépenses et les recettes de fonctionnement du budget OM COLL TRAIT CC 2020:

Budget 2020-OM COLL TRAIT CC.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à la somme **1 393 584,32 €**

	Réalisé 2018	Proposition 2019	Réalisé 2019	Proposition 2020
Ch. - 011 Charges à caractère général	743 720,49	822 937,92	717 041,73	873 526,02
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	406 950,64	411 615,09	408 855,11	404 293,68
Ch. - 022 Dépenses imprévues	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 970,31	85 074,01	85 074,01	88 763,62
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	498,47	40 000,00	14 231,25	12 001,00
Ch. - 66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	2 185,51	5 000,00	3 485,33	4 000,00
Total des dépenses de fonctionnement	1 213 325,42	1 374 627,02	1 228 687,43	1 393 584,32

Budget 2020-OM COLL TRAIT CC.

Dépenses de fonctionnement

Détail sur les évolutions notables

Ch. - 011 Charges à caractère général hausse de 50 588,10 €

- Art. - 6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement + 7 000 €
2020 : sacs j (25000€) + EPI (7000€) + pièces bacs (5000€) + divers
- Art. - 61521 Bâtiments publics + 38 152,10 €
Réparation diverses (+ équilibre section 119 926,02 €)
- Art. - 61551 Matériel roulant + 14 000,00 €
Homologations annuelles , entretien, pneus camions + pelleteuse
(carte électro)

85

Budget 2020-OM COLL TRAIT CC.

Dépenses de fonctionnement

Détail sur les évolutions notables

Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés -7 321,41 €

Avec 2 1/2 temps en plus et 3% GVT et PPCR

- Art. - 6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement -38 393,99 €
Agents payés sur CDC
- Art. - 6411 Salaires, appointements, commissions de base + 19 137,73 €
Hausse accompagnée d'une hausse des cotisations sociales
- Ch. - 66 Charges financières 1 000,00 €
Emprunt réfection bât déchèterie + OM

86

Budget 2020-OM COLL TRAIT CC.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à la somme **1 393 584,32 €**

	Réalisé 2018	Proposition 2019	Réalisé 2019	Proposition 2020
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	168 483,55 €	0,00 €	192 948,13 €
Ch. - 013 Atténuations de charges	39 413,87 €	24 000,00 €	1 149,42 €	12 000,00 €
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 794,10 €	19 612,73 €	19 612,73 €	19 612,73 €
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de service	1 124 351,99 €	1 138 686,44 €	1 211 222,82 €	1 168 422,46 €
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	802,76 €	1,00 €
Ch. - 77 Produits exceptionnels	8 809,12 €	20 344,30 €	20 364,28 €	600,00 €
Total des recettes de fonctionnement	1 190 369,08 €	1 371 127,02 €	1 253 152,01 €	1 393 584,32 €

87

M. le Président présente les dépenses et les recettes d'investissement du budget OM COLL TRAIT CC 2020:

Budget 2020-OM COLL TRAIT CC.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **340 699,27 €**

	Reste à réaliser	Proposition 2020	Total 2020
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	19 612,73 €	19 612,73 €
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	0,00 €	108,00 €	108,00 €
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	53 238,10 €	257 740,44 €	310 978,54 €
Ch. - 23 Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	53 238,10 €	287 461,17 €	340 699,27 €

88

Budget 2020-OM COLL TRAIT CC.

Dépenses d'investissement

Détail pour certains chapitres

Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées 10 000 € Remboursement emprunt

Ch. - 21 Immobilisations corporelles

Art. - 2135 Installations générales - agencements – aménagements 76 500,00 €

Aménagement local au QR + Protection murs quais + barreaux fenêtres

Art. - 2154 Matériel industriel 68 000,00 €

Programme PAV enterrés dont 2020 : Pav Ste Barbe, St Genest, Roville,
Ménarmont + Bacs 770 I

Art. - 2181 Autres immobi. corpor. reçues /mise à disposition 60 000,00 €

Programme génie civil PAV enterrés

89

Budget 2020-OM COLL TRAIT CC.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **340 699,27 €**

	Reste à réaliser	Proposition 2020
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00 €	127 904,37 €
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	88 763,62 €
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	0,00 €	108,00 €
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	23 923,28 €
Ch. - 13 Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	100 000,00 €
Total des recettes d'investissement	0,00 €	340 699,27 €

90

Budget 2020-OM COLL TRAIT CC.

Recettes d'investissement

Détail pour certains chapitres

Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées 100 000 €

Emprunt réfection bât déchèterie + OM

91

Délibération :

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet de budget annexe OM COLL TRAIT-CC pour l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le Budget annexe OM COLL TRAIT-CC de l'exercice 2020, arrêté aux chiffres ci-après :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **1 393 584,32 €**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **340 699,27 €**

30. BUDGET 2020-MAISON DE SANTÉ.

Débat:

M. le Président présente les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement du budget Maison de Santé 2020:

Budget Maison de santé

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **174 822,40 €**

	Réalisé 2018	Proposition 2019	Réalisé 2019	Proposition 2020
Ch. - 011 Charges à caractère général	35 719,83 €	41 750,00 €	34 537,81 €	50 750,00 €
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	8 287,08 €	0,00 €	11 464,51 €
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	98 303,20 €	98 416,64 €	98 416,64 €	98 540,38 €
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	0,00 €	10,00 €	0,44 €	5,00 €
Ch. - 66 Charges financières	18 477,78 €	16 305,87 €	16 305,87 €	14 062,51 €
Total des dépenses de fonctionnement	152 500,81 €	164 769,59 €	149 260,76 €	174 822,40 €

	Réalisé 2018	Proposition 2019	Réalisé 2019	Proposition 2020
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	12 101,33 €	0,00 €	15 273,17 €
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 512,63 €	38 512,63 €	38 512,63 €	38 512,63 €
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de service	13 966,07 €	14 000,00 €	16 085,08 €	16 000,00 €
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	101 176,95 €	100 155,63 €	106 121,97 €	105 036,60 €
Total des recettes de fonctionnement	153 655,65 €	164 769,59 €	160 719,68 €	174 822,40 €

Budget Maison de santé

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **118 291,97 €**

	Reste à réaliser	Proposition 2020	Total 2020
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	7 344,89	7 344,89
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	38 512,63	38 512,63
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	70 434,45	70 434,45
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	942,19	1 057,81	2 000,00
Total des dépenses d'investissement	942,19	117 349,78	118 291,97

	Reste à réaliser	Proposition 2020	Total 2020
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	0,00	11 464,51	11 464,51
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	98 540,38	98 540,38
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	8 287,08	8 287,08
Ch. - 13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement	0,00	118 291,97	118 291,97

Délibération :

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet de budget annexe Maison de Santé de l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le Budget annexe Maison de Santé de l'exercice 2020, arrêté aux chiffres ci-après :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **174 822,40 €**
- **SECTION D'INVESTISSEMENT**
Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **118 291,97 €**

31. BUDGET PRINCIPAL 2020.

Débat:

M. le Président présente les dépenses et les recettes de fonctionnement du budget général avec les différences notables:

Budget Général

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **7 960 525,12 €**

	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Proposition 2020</i>
Ch. - 011 Charges à caractère général	2 788 410,24	520 158,08	2 817 372,25
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 884 259,94	1 760 502,87	2 244 032,70
Ch. - 014 Atténuations de produits	20 000,00	37 396,00	2 137 025,00
Ch. - 022 Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	10 000,00
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	70 575,05
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 739,01	268 739,01	315 448,62
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	446 008,78	397 997,70	346 566,94
Ch. - 66 Charges financières	16 831,95	9 993,25	16 804,56
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	1 200,00	3 482,39	2 700,00
Total des dépenses de fonctionnement	5 435 449,92	2 998 269,30	7 960 525,12

Budget Général

Dépenses de fonctionnement

Détail sur les évolutions notables

	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Proposition 2020</i>
Ch. - 011 Charges à caractère général	2 788 410,24	520 158,08	2 817 372,25

Globalement hausse non significative 28 962,01 €

60612 Énergie - électricité -32 350,00 € (AAGV en 2019 : 2 années d'arriérés)

611 Contrats de prestations de services -6 420,00 €

Diminution intervention sur les NAP et périscolaires

615221 Bâtiments publics + 84 050,58 €

Equilibre section fonctionnement et en 2019 réparations sur AAG

617 Études et recherches -8 326,78 €

dont -12 000,00 € sur l'étude éco foncier

6228 Divers + 13 500 € Radon

6232 Fêtes et cérémonies + 6 500 € Divers + Fête de l'enfance

6237 Publication - 6 000 € Marque territoire

62875 Aux communes membres du GFP -22 801,62 € Lié à la fin des NAP

97

Budget Général

Dépenses de fonctionnement

Détail sur les évolutions notables

	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Proposition 2020</i>
Ch. - 011 Charges à caractère général	2 788 410,24	520 158,08	2 817 372,25

A noter de nombreux articles en hausse liés à la prise en compte des P'tits

Loups : repas enfants , électricité, eau, alimentation, fournitures diverses, couches, médecin, ...

	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Proposition 2020</i>
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 884 259,94	1 760 502,87	2 244 032,70

Hausse de 359 772,76 € Prise en compte du personnel des P'tits Loups

A noter une part de l'ordre de 40 000 € de remboursement sur le budget OM

98

Budget Général

Dépenses de fonctionnement

Détail sur les évolutions notables

	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Proposition 2020</i>
Ch. - 014 Atténuations de produits	20 000,00	37 396,00	2 137 025,00

739211 Attributions de compensation	469 501,00 €
Reversement aux communes : de la compensation part salaires 2019	
739212 Dotation de solidarité communautaire	1 607 524,00 €
Estimation reversement FPU 2020	
739223 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales + 40 000,00 € Si part reversée FPIC 2020	

99

Budget Général

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **7 960 525,12 €**

	<i>Proposition 2019</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Proposition 2020</i>
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	2 305 253,27	0,00	2 477 272,71
Ch. - 013 Atténuations de charges	9 135,36	30 974,02	200,00
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 981,73	83 981,73	144 213,49
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	559 257,69	514 321,83	719 916,86
Ch. - 73 Impôts et taxes	2 147 250,00	2 160 449,79	3 774 767,00
Ch. - 74 Dotations et participations	310 393,15	359 978,67	823 220,42
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	20 178,72	20 582,70	20 934,64
Ch. - 76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
Ch. - 77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement	5 435 449,92	3 170 288,74	7 960 525,12

100

Budget Général

Recettes de fonctionnement

Détail sur les évolutions notables

	Proposition 2019	Réalisé 2019	Proposition 2020
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	559 257,69	514 321,83	719 916,86

Hausse de 160 659,17 €

7066 Redevances et droits des services à caractère social Facturation crèche	+ 74 000,00 €
7067 Redevances et droits des services périscolaires Facturation périscolaire + mercredi	- 25 000 €
70688 Autres prestations de services Aide CAF crèche	+ 163 586,00 €
70841 Aux budgets annexes, régies municipales, c.c.a.s. et caisse Rembt Personnel OM	-38 487,61 €
70878 Par d'autres redevables AAGV Remboursement CAF + rembt assurance suite sinistre et Aide handicap perçue	-13 292,31 €

101

Budget Général

Recettes de fonctionnement

Détail sur les évolutions notables

	Proposition 2019	Réalisé 2019	Proposition 2020
Ch. - 73 Impôts et taxes	2 147 250,00	2 160 449,79	3 774 767,00

Hausse de 1 627 517,00 € liée à la FPU

	Proposition 2019	Réalisé 2019	Proposition 2020
Ch. - 74 Dotations et participations	310 393,15	359 978,67	823 220,42

74124 Dotation d'intercommunalité **532 527,00 €**

*DGF estimation 2020 dont 463 731 € de compensation part salaires 2019
des communes à leur reverser*

74718 Participations - Etat : Autres -29 637,40 € sub fonct fisac

102

M. le Président présente les dépenses et les recettes d'investissement du budget général avec les différences notables:

Budget Général

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **4 206 782,21 €**

	Réalisé 2019	Reste à réaliser	Proposition 2020	Total 2020
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 981,73	0,00	144 213,49	144 213,49
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	864,00	0,00	35 050,00	35 050,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	20 245,20	0,00	25 117,05	25 117,05
Ch. - 18 Comptes de liaison -Affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	2 404,20	44 013,00	0,00	44 013,00
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	331 703,82	211 683,77	346 670,52	558 354,29
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	47 318,46	741 833,81	247 646,10	989 479,91
Ch. - 23 Immobilisations en cours	81 065,43	1 275 265,25	83 000,00	1 358 265,25
Ch. - 26 Participations et créances rattachées à des participations	15,50	0,00	0,00	0,00
Ch. - 27 Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Ch. - 458 Opérations investissement sous mandat	473 377,45	552 289,22	500 000,00	1 052 289,22
Total des dépenses d'investissement	1 040 975,79	2 825 085,05	1 381 697,16	4 206 782,21

Budget Général

Dépenses d'investissement

Précisions sur certains chapitres

Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées

4 500,00 € Emprunt bâtiment garage Auto perfect

Ch. - 204 Subventions d'équipement versées

204123 Région - Projets infrastructures intérêt national

147 040,00 € Fibre optique THD (1/5 de 735 200 €)

204132 Départements - Bâtiments et installations

50 000,00 € Subv CD88 immo

20422 Pers. droit privé - Bâtiments et installations

149 630,52 € Subventions Habitat + Fisac

Budget Général

Dépenses d'investissement

Précisions sur certains chapitres

Ch. - 21 Immobilisations corporelles

2111 Terrains nus 550 000,00 € en RAR ZAE

2128 Autres agencements et aménagements de terrains
10 000,00 € Balisage sentiers pédestres

2138 Autres constructions

150 000,00 € Bâtiment Rochotte

110 000,00 € en RAR Bâtiment Garage Auto Perfe

2158 Autres instal. matériel et outillage technique

AAGV 3 300,00 € Installation clôture + compteurs elec + éclairage ext

2183 Matériel de bureau et matériel informatique

18 000,00 € Logiciel télégestion

2184 Mobilier 16 000,00 € Bureaux QR + mobilier salle cctr

2188 Autres immobilisations corporelles

13 546,10 € Instruments musique

5 000,00 € Grilles d'exposition 2 000 € + Scène mobile

105

Budget Général

Dépenses d'investissement

Précisions sur certains chapitres

Ch. - 23 Immobilisations en cours

2312 Agencements et aménagements de terrains

Travaux rivière 142 217,19 € en RAR,

83 000,00 € dont 15 000 € inventaire esp protégés

Ch. - 458 Opérations investissement sous mandat

552 289,22 € en RAR

500 000,00 € Subventions Anah reversées aux entreprises

106

Budget Général

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **4 206 782,21 €**

	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Reste à réaliser</i>	<i>Proposition 2020</i>	<i>Total 2020</i>
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	1493754,25	1 493 754,25
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	0,00	0,00	70575,05	70 575,05
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 739,01	0,00	315448,62	315 448,62
Ch. - 041 Opérations patrimoniales	864,00	0,00	0,00	0,00
Ch. - 10 Immobilisations corporelles	653 652,11	0,00	24405,86	24 405,86
Ch. - 13 Subventions d'investissement	360 654,39	710 573,59	381671,33	1 092 244,92
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	90000	90 000,00
Ch. - 458 Opérations investissement sous mandat	434 095,00	628 216,00	492137,51	1 120 353,51
Total des recettes d'investissement	1 718 004,51	1 338 789,59	2 867 992,62	4 206 782,21

Budget Général

Recettes d'investissement

Précisions sur certains chapitres

Ch. - 13 Subventions d'investissement

1311 État et établissements nationaux

100 000,00 € en RAR,

226 659,00 € Subv Siège 2c2r QR + Subv DETR Bât Rochotte

1312 Régions 243 250,00 € en RAR Subvention PIG

1313 Départements

Subv instruments musique année 2019

102 928,00 € Sub THD 2/5

1318 Autres 154 397,96 € en RAR, 35 050,00 € travaux Agence de l'eau

1323 Départements 30 761,63 € travaux assainissement

Budget Général

Recettes d'investissement

Précisions sur certains chapitres

Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées

90 000,00 € Emprunt bâtiment garage Auto perfect

Ch. - 458 Opérations investissement sous mandat

628 216,00 € en RAR

492 137,51 € Subventions Anah reversement aux entreprises

109

Délibération :

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet de budget principal de l'exercice 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le Budget Principal de l'exercice 2020, arrêté aux chiffres ci-après :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **7 960 525,12**
€

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses et recettes équilibrées à la somme de **4 206 782,21**
€

32. DÉFINITION DE LA DURÉE D'UNIFICATION DU TAUX UNIQUE CFE.

Débat:!

Délibération :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que par délibération 2019-58 du 24 juin 2019, la 2C2R a décidé d'instaurer un régime de fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, Il convient de fixer un taux de CFE unique en 2020 correspondant au taux moyen pondéré de CFE des communes membres constaté sur l'année 2019 (23,58%) et propose également de lisser les taux de fiscalité professionnelle sur une période de 12 ans.

Le reversement des attributions de compensation aux communes se fera mensuellement.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer le taux de CFE 2020 au taux moyen pondéré de CFE des communes membres, constaté sur l'année 2019 soit (23,58%)

- **DE METTRE EN ŒUVRE**, sur 12 ans à compter de cette même date, la période d'unification des taux de CFE,

- **DE REVERSER** mensuellement aux communes les attributions de compensation.

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

33. VOTE DES 4 TAXES.

Débat:/

Délibération :

Monsieur le Président présente à l'Assemblée les taux proposés des 4 taxes pour l'exercice 2020.

Monsieur le Président propose les taux suivants :

- **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES**
Fixée à : 4,25 %

- **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES**
Fixée à : 6,82 %
- **TAXE D'HABITATION**
Fixée à : 6,52 %
- **TAUX CFE**
Fixé à : 23,58 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VOTE** les taux des quatre taxes suivants pour l'exercice 2020 :

- **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES**
Fixée à : 4,25 %
- **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES**
Fixée à : 6,82 %
- **TAXE D'HABITATION**
Fixée à : 6,52 %
- **TAUX CFE**
Fixé à : 23,58 %

34. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS-CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES.

Débat:

Délibération :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que deux agents de la 2C2R sont promouvables à un avancement de grade suite à la réussite d'un concours.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE

***d'ouvrir :**

-deux postes de rédacteur, à compter du 1^{er} mars 2020, à temps complet (35H)

***de supprimer :**

-deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet (35H),

- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au chapitre 012 (frais de personnel) du budget de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.

33. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS-CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS (QUEL QUE SOIT LE TEMPS DE TRAVAIL) DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET LES GROUPEMENTS DE COMMUNES DE MOINS DE 15 000 HABITANTS.

Débat:

M. MAROTEL explique que cela concerne 4 emplois. Les agents travaillent en activité accessoire depuis quelques années avec des contrats de vacances à vacances. L'objectif est de régulariser leur situation et de fidéliser les agents.

Il s'agit de CDD de 3 ans qui peuvent être renouvelés 1 fois soit 6 ans maximum pour éventuellement déboucher sur un CDI. Ces agents ne percevront plus de frais de déplacement mais auront un contrat établi sur 3 ans.

Délibération :

Monsieur le Président informe l'Assemblée :

-Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

-Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3°,

-Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 24 février 2020,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette affaire.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE

La création à compter du 1^{er} mars 2020 d'un emploi permanent de professeur de musique spécialité basson, chant choral, formation musicale dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet pour 10H15 hebdomadaires.

Un emploi permanent **de professeur de musique spécialité basson, chant choral, formation musicale** dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème}

classe relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet pour 10H15 hebdomadaires.

Un emploi permanent de **professeur de musique spécialité piano** dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet pour 6H15 hebdomadaires.

Un emploi permanent de **professeur de musique spécialité saxophone** dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet pour 10H45 hebdomadaires.

Ces emplois seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu de la nature des fonctions exercées et qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement, ce qui justifie l'application de l'article 3-3-3° pour les communes de moins de 1000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15000 habitants pour tous les emplois.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats des agents seront reconduits pour une durée indéterminée.

- Les agents devront justifier du diplôme d'Etat de musique ou équivalent, d'une expérience professionnelle de 2 ans et leur rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer, assimilés à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement des agents contractuels sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au chapitre 012 (frais de personnel) du budget de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.

34. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

✓ **La CLECT :**

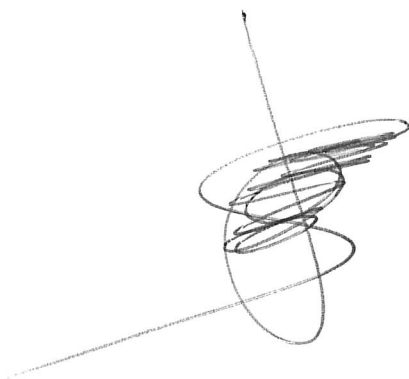
M. le Président explique qu'il n'y pas lieu de la réunir ce soir. Elle interviendra à l'avenir, si de nouvelles compétences doivent être prises.

M. le Président remercie chaleureusement les élus pour leur assiduité lors des 48 Conseils Communautaires, pour leur travail lors des différentes réunions et commissions et pour la bonne ambiance qui a pu régner au sein de celles-ci.

Bureau	11/03/2020	<u>8h00</u>	2C2R-salle de réunion
Election du Président et des Vice-Présidents	22/04/2020	<u>20h00</u>	Maison du peuple Rambervillers

Séance levée à 22H25

Le Secrétaire de Séance,
Monsieur Stéphane SIMONIN



Le Président,
Monsieur Alain GÉRARD

